

DEMANDE D'ADMISSION ADAPTÉE « ÉTUDIANT EN EXIL »

Le but de cette notice est de vous aider à remplir un dossier de “**Demande d'Admission Adaptée**” (DAA) “**Étudiant en Exil**”.

Conservez cette notice après avoir envoyé votre dossier : elle contient des informations utiles pour toute la durée du traitement de votre demande d'inscription.

PROCÉDURE ET CALENDRIER DE LA DAA

QUELLE EST LA DATE LIMITE DE DÉPÔT PAR EMAIL DU DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Du 1^{er} mars au 30 juin

MODALITÉS D'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DELAIS DE REPONSE

Après étude de la commission pédagogique et dans un délai de 2 mois, la réponse sera envoyée par courriel au candidat.

DÉMARCHE À EFFECTUER APRÈS LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

Les modalités d'inscription seront communiquées avec le courrier d'accord.

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER ?

SECTION “RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS”

> **Remplissez l'intégralité des informations demandées.**

Noms et Prénoms

Ecrivez les mêmes “Nom de famille” et “Prénoms” que sur les papiers d'identité que vous utilisez pour vous inscrire.

Nom de jeune fille

Cette rubrique ne concerne que les candidates mariées. Elles devront indiquer ici leur nom de naissance (et non leur nom d'épouse) car les diplômes de notre université sont établis au nom de jeune fille.

Genre

Si vous ne vous identifiez pas aux genres masculin et féminin, cochez la case “Ne souhaite pas répondre”.

Adresse

Utilisez l’adresse qui est la plus pratique pour vous pour recevoir du courrier cette année. Si vous habitez chez quelqu’un et que votre nom n’est pas sur la boîte aux lettres, vous devez indiquer “Chez Monsieur/Madame XXXXXX” dans complément d’adresse.

SECTION “FORMATION(S) DEMANDÉE(S)”

Indiquez le diplôme et l’année.

EXEMPLE : Licence 2

Précisez la mention de la formation demandée, c’est-à-dire le nom de la formation en général, et le parcours, c’est-à-dire la spécialisation souhaitée au sein de cette mention.

EXEMPLE : Licence Sciences de la Vie Parcours « Biologie Informatique ». Si la formation que vous demandez ne propose pas de spécialisation, n’indiquez que la mention.

SECTION “FORMATIONS SUIVIES ET DIPLOMES OBTENUS”

Indiquer clairement les formations suivies ainsi que les diplômes obtenus.

SECTION “SITUATION ACTUELLE”

Avez-vous déjà été inscrit dans un établissement d’enseignement supérieur français ? Si oui, lequel ?

Ne remplissez cette partie que si vous avez été inscrit dans un établissement en France, pour une formation d’un niveau supérieur au baccalauréat, qui vous a donné accès à une carte d’étudiant.

Si oui, avez-vous un numéro INE ?

INE veut dire Identification Nationale des Etudiants. Si vous avez été inscrit dans un établissement d’enseignement supérieur français, ce numéro est inscrit sur votre carte d’étudiant et sur vos diplômes et relevés de notes. Vous pouvez également le trouver dans votre espace étudiant sur l’intranet de votre ancien établissement.

Êtes-vous en situation de handicap ?

Notre université dispose d’un service d’accompagnement des étudiants en situation de handicap pouvant mettre en place un aménagement spécifique à votre situation.

Êtes-vous dans une situation spécifique ?

EXEMPLE : Sportif de haut niveau; En France, ce statut est obtenu auprès du Ministère des Sports. Cochez “Oui” à cette question seulement si vous disposez de ce statut.

Niveau de français acquis :

Vous devez renseigner le niveau de français que vous avez acquis, que vous ayez un diplôme ou non.

EXEMPLE : si vous êtes en train de suivre des cours pour le niveau B1, vous pouvez cocher A2.

Avez-vous un document justifiant votre niveau de français ? Si oui, lequel ?

Le document attestant de votre niveau peut être une certification comme un TCF ou DELF, mais aussi tout autre examen que vous avez passé, ou une attestation par une association ou un établissement d'enseignement du français.

- Si vous disposez d'un document justifiant votre niveau de français, écrivez le nom de l'examen ou de l'association ou établissement qui vous a fourni une attestation.
- Si vous n'avez pas encore de certification mais que vous allez passer un examen avant la date de fin de candidature, remplissez la rubrique suivante.

Allez-vous passer un examen justifiant de votre niveau de français avant la date de clôture des candidatures ? Si oui, lequel ?

Si vous allez passer un examen de français, écrivez le nom de l'examen. Attention : il faut être inscrit à cet examen avant la fin des candidatures pour la formation que vous demandez.

SECTION "EXPERIENCES PROFESSIONNELLES"

Expériences professionnelles et / ou bénévoles (y compris stage ou alternance)

Vous pouvez indiquer dans le tableau toutes les expériences professionnelles et bénévoles, quel que soit le statut de cette expérience (salariée, stage, bénévole, ...), le domaine et la durée.

Dans la colonne "fonctions exercées", indiquez l'ensemble des tâches que vous avez effectuées dans le cadre de ces expériences.

Joignez si vous le pouvez des travaux réalisés comme des copies, des dossiers, un mémoire, etc. Ce n'est pas obligatoire. Si vous joignez des travaux, ils doivent être en français, en anglais, ou accompagnés d'une traduction. Cette section est particulièrement adaptée en cas d'absence de diplômes et d'attestations officielles.

SECTION "AUTRES EXPÉRIENCES (SOCIALES ET PERSONNELLES)"

Ces expériences sont toutes celles qui ne rentrent pas dans le cadre d'une formation ou d'une expérience professionnelle, mais qui font partie de votre parcours et ont été sources de nouvelles connaissances ou compétences. Vous pouvez écrire des responsabilités familiales, un engagement associatif ou militant, des pratiques culturelles etc.

SECTION “LANGUES PARLEES”

Vous pouvez écrire les langues que vous parlez même si vous ne les avez pas étudiées dans un cadre scolaire ou que vous ne disposez pas de diplôme ou d'attestation. Indiquez une estimation de votre niveau dans cette langue.

SECTION “PIECES A JOINDRE AU DOSSIER”

Faites attention à fournir la totalité des pièces demandées, dans la mesure du possible. Si vous ne disposez pas de certaines pièces, vous pouvez contacter l'université dans laquelle vous déposez votre candidature et remplacer cette pièce dans le dossier par une courte lettre expliquant pourquoi vous ne l'avez pas.

LES PIÈCES À FOURNIR AVEC LE DOSSIER QUE VOUS REMETTREZ À L'UNIVERSITÉ

Tout document falsifié ou toute fausse déclaration entraînera une interdiction d'inscription dans tous les établissements publics français.

Pour rappel :

- **Pièce d'identité** : une copie lisible de votre passeport OU une copie lisible de votre carte d'identité OU une copie lisible de votre titre de séjour, de votre récépissé ou de votre récépissé de demande d'asile, OU à défaut toute pièce probante attestant de votre identité et disposant d'une photographie (quelle que soit sa validité administrative ou sa date de fin de validité).
- **Justificatif du statut** : une copie lisible du document, précisant votre statut.
- **Justification du niveau de français** (par exemple : TCF, DELF, DALF, DUEF, attestation de réussite d'un DU Passerelle, lettre attestant de votre niveau à défaut...). Vous n'avez pas à fournir de justificatif si vous venez d'un pays où le français est langue officielle*.
- **Une lettre de motivation** dans laquelle vous indiquerez vos attentes, objectifs, raisons pour lesquelles vous désirez vous inscrire dans la formation visée, ainsi que les connaissances déjà acquises dans le domaine correspondant (max. 2 pages).
- **Les justificatifs de formation** :
 - Photocopie des diplômes et relevés de notes (y compris du Baccalauréat) - en français, traduit en français par un traducteur assermenté, ou avec une attestation de comparabilité ENIC-NARIC.
 - Si vous ne pouvez pas fournir de copie de vos diplômes:
 - Le passeport EQPR
 - OU attestation sur l'honneur stipulant du niveau d'étude, des matières étudiées et de l'année d'obtention (dans ce cas, ajouter le maximum de preuves de votre niveau et de vos compétences)
 - Si disponibles : Extraits de travaux universitaires (mémoire, copie, etc.) ou de travaux de recherche professionnelle (rapports, études, enquêtes, réalisations diverses pouvant avoir un lien avec la formation demandée); justificatifs d'acquis professionnels ou personnels (certificats, attestations...). Tout document utile à l'évaluation de la candidature peut être ajouté.

▪ **Un Curriculum Vitae (CV)**

Attention : le dossier ne sera pas pris en considération si les pièces demandées ne sont pas jointes (en particulier le diplôme de fin d'études secondaires et l'attestation d'accès à l'enseignement supérieur, lorsque ce document est nécessaire) et ne sont pas accompagnées de leur traduction (si les documents ne sont pas en français).

*** LES PAYS OFFICIELLEMENT FRANCOPHONES :**

Pays où le français est langue officielle à titre exclusif :

- Bénin
- Burkina Faso
- Congo – Brazzaville
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- République Démocratique du Congo
- Guinée - Conakry
- Mali
- Monaco
- Niger
- Sénégal
- Togo

Pays multilingues où le français est langue officielle à titre non exclusif

Attention : pour être dispensés du Test/diplôme de français, les ressortissants des pays multilingues où le français est langue officielle à titre non exclusif, doivent avoir effectué leurs études secondaires, dans leur totalité, dans un établissement de langue française.

- Belgique
- Burundi
- Cameroun
- Canada
- Centrafrique
- Comores
- Djibouti
- Haïti
- Guinée équatoriale
- Luxembourg
- Madagascar
- Mauritanie
- Rwanda
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Vanuatu

POSSIBILITÉ DE RECOURS

Dans certains cas, il est possible de contester le refus de l'université, notamment si le motif du refus est que :

- Le dossier est parvenu après la réunion de la commission pédagogique et ce retard n'est pas de votre faute (vous pouvez prouver que vous l'avez envoyé dans les temps – par mail ou par La Poste par exemple) ;
- Votre dossier a été refusé au motif que le passeport, récépissé, titre de séjour ou autres pièces d'identité présenté était expiré.

Vous avez la possibilité de faire un recours sur : demat.univ-reims.fr/recours/

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Du 1^{er} mars au 30 juin de chaque année.

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

Le dispositif de formation dans l'enseignement supérieur, élaboré dans le cadre de la création d'un espace européen d'enseignement supérieur, a pour objectif de favoriser la mobilité étudiante et de donner une plus grande souplesse aux parcours de formation. Ce dispositif est désigné sous le terme de LMD (licence, master, doctorat).

Les études universitaires comportent trois niveaux conduisant à la délivrance de trois grades :

- La licence obtenue en trois ans
- Le master obtenu en cinq ans
- Le doctorat obtenu en huit ans

Dans le cadre de l'élaboration de votre projet d'études, il est vivement conseillé de se renseigner auprès des établissements pour connaître l'intitulé et le contenu exact de la formation. Vous pouvez consulter la liste des formations sur les sites Internet des universités à l'adresse suivante : <http://www.onisep.fr>

RENSEIGNEZ-VOUS

Informez-vous en vous déplaçant ou en écrivant aux services communs universitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants qui existent dans chaque université. Dans ces services, différents documents peuvent être consultés :

- Ministère en charge de l'enseignement supérieur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>
- Office national d'information sur les enseignements et les professions - ONISEP : <http://www.onisep.fr>
- Centre d'information et de documentation jeunesse - CIDJ : <http://www.cidj.asso.fr>
- Centre national des œuvres universitaires – CNOUS : <https://www.etudiant.gouv.fr/>

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les bourses, aides sociales et logement en vous connectant sur le site du CROUS de Reims :

<https://www.crous-reims.fr/bourse/>

En contactant les assistants sociaux et assistantes sociales de l'Université :

<https://www.univ-reims.fr/vie-des-campus/securite-sante-social/service-social/service-social-etudiants/service-social-des-etudiants,17710,30854.html>

En contactant les syndicats étudiants de l'Université :

<https://www.facebook.com/UEReims/>
https://mobile.twitter.com/unef_reims

Vous pouvez contacter les associations et collectifs d'aide aux étudiantes et étudiants en exil, notamment :

- RESOME : contact@resome.org
- UEE : contact@uniondesetudiantsexiles.org
- UNI-R : contact@uni-r.org